

Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais
Séance plénière des 20 et 21 octobre 2011

Groupe Communiste, Parti de Gauche et Unitaires
Intervention de Brigitte Passebosc

La pêche artisanale

Monsieur le Président, chers collègues.

Le problème de la pêche artisanale est bien plus complexe que ce qui est énoncé dans cette motion du Front National, et ne peut se résumer à mettre en opposition pêcheurs de la Côte d'Opale et pêcheurs néerlandais.

Des solutions peuvent être proposées, telles que la réservation de la bande des 12 milles nautiques autour de nos ports ou la mise en place d'un régime spécial « pêche côtière », jugé socialement légitime par la Commission Européenne lors d'une réunion du 20 avril 2009. On peut aussi revendiquer une gestion fondée davantage sur l'effort de pêche (à savoir la limitation des jours de mer) que sur les quotas.

Mais si nous prenons l'exemple de Boulogne, nous devons aussi avoir en tête que les seules 36 000 tonnes de poisson débarquées chaque année par la flottille boulonnaise ne peuvent suffire à alimenter les 380 000 tonnes nécessaires au fonctionnement de Capécure et de ses 5 000 emplois.

Il faut donc trouver une cohabitation intelligente, à la fois entre les flottilles de notre littoral et les autres flottilles européennes, et entre les différents modes de pêche, afin que chacun s'y retrouve.

C'est ce qui nous amène à voter contre cette motion.

Je vous remercie de votre attention.